

**Décret exécutif du 19 Rajab 1414  
correspondant au 2 janvier 1994 portant  
nomination d'un chef de mission contrôle  
à l'inspection générale des services des  
douanes.**

Par décret exécutif du 19 Rajab 1414 correspondant au 2 janvier 1994, M. Mohand Ouidir Ksouri est nommé chef de mission contrôle à l'inspection générale des services des douanes.

**Décret exécutif du 19 Rajab 1414  
correspondant au 2 janvier 1994 portant  
nomination de Noudhar des affaires  
religieuses de wilayas .**

Par décret exécutif du 19 Rajab 1414 correspondant au 2 janvier 1994 sont nommés Noudhar des wilayas suivantes MM :

- Moussa Abdellaoui, à la wilaya d'Oum El Bouaghi,
- Mohamed Tahar Saâdi, à la wilaya de Biskra,

- Mohamed El Mahdi Abassi, à la wilaya de Béchar,
- Mohamed Djamai, à la wilaya de Blida,
- Brahim Moussa, à la wilaya de Bouira,
- Mohamed Zaoui, à la wilaya de Tamanghasset,
- Messaoud Bouledjioudja, à la wilaya de Tébessa,
- Ahmed Saïdi, à la wilaya d'Alger,
- Lakhdar Bechta, à la wilaya de Sidi Bel Abbès,
- Mohamed Benhamouda, à la wilaya de Jijel,
- Belkacem Boukherouata, à la wilaya de Médéa,
- Slimane Ahmouda, à la wilaya d'El Tarf,
- Salim Debieb, à la wilaya de Tindouf,
- Amar Brika, à la wilaya de Tipaza,
- Omar Boutessouna, à la wilaya de Ghardaïa,
- Abderrezak Kardoune, à la wilaya de Rélizane.

## ARRETES, DECISIONS ET AVIS

### MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

**Arrêté du 28 Joumada Ethania 1414  
correspondant au 12 décembre 1993  
portant délégation de signature au  
sous-directeur de l'exploitation du  
ministère des postes et  
télécommunications.**

Le ministre des postes et télécommunications,

Vu le décret présidentiel n° 93-201 du 17 Rabie El Aouel 1414 correspondant au 4 septembre 1993, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 85-208 du 6 août 1985 complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des postes et télécommunications;

Vu le décret exécutif n° 93-202 du 18 Rabie El Aouel 1414 correspondant au 5 septembre 1993 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature;

Vu le décret exécutif du 17 Joumada El Oula 1414 correspondant au 2 novembre 1993 portant nomination de M. Mohamed Boutiche, en qualité de sous-directeur de l'exploitation au ministère des postes et télécommunications,

**Arrête :**

Article. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mohamed Boutiche, sous-directeur de l'exploitation, à l'effet de signer au nom du ministre des postes et télécommunications, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République Algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 28 Joumada Ethania 1414 correspondant au 12 décembre 1993.

Tahar ALLAN